



N° 20

5 Juillet 1948

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE RÉSOLUTION

Le réquisitoire du Kominform contre le gouvernement yougoslave est non seulement un acte de grande portée internationale mais aussi un document extrêmement instructif par la lumière qu'il jette sur la tactique révolutionnaire suivie par les républiques populaires. La résolution adoptée à Bucarest par le "Bureau d. Informations" n'apporte, il est vrai, rien qui ne soit déjà connu aux initiés de l'expérience soviétique mais ses sentences, confirmées par l'adhésion solennelle des représentants de tant de partis communistes en exercice du pouvoir et diffusées dans des conditions qui les rendent accessibles à tout le monde, sont plus que jamais révélatrices. A leur aide il est plus facile de comprendre la succession des réformes déjà accomplies et de prévoir celles qui seront réalisées plus tard dans les pays régis par des gouvernements qui se réclament, pudiquement, de la "démocratie populaire".

Si nous nous rapportons à ce qui se passe en Roumanie, nous devons constater que la nationalisation des entreprises industrielles et financières, tout en étant une des plus importantes étapes vers la socialisation des moyens de production n'en est pourtant pas celle qui, selon les pontifs du communisme, doit extirper les racines mêmes du capitalisme, surtout dans un pays agricole, comme l'est la Roumanie.

Cette étape sera atteinte quand les conditions rendront possible la collectivisation en masse de l'agriculture. Autrement dit, comme le rappelle la résolution du Kominform, quand sous l'action exclusive du parti communiste, l'esprit révolutionnaire aura pénétré les masses des paysans pauvres, au point de les rendre solidaires avec le prolétariat industriel. Avant que ces conditions ne soient remplies, et que la propriété agricole individuelle soit maintenue, il ne peut s'agir de l'abolition du petit commerce.

Ce sont les enseignements, cher payés, de l'expérience russe en matière de collectivisation agricole et les dirigeants soviétiques du Kominform ainsi que les conseillers soviétiques auprès des gouvernements des pays satellites se montre résolument opposés à toute déviation "gauchiste" dans ce domaine.

Nous voilà donc fixés sur ce que sera la marche du régime de Roumanie vers le socialisme et, en même temps, sur la signification des assurances qu'il donne à toute occasion et qu'il a même inscrites dans la Constitution et concernant le respect de la petite propriété. Le règlement de son sort n'est pas pour demain et, si on tient compte de l'état d'esprit de la paysannerie roumaine, il faut admettre que l'acte final consacrant l'abolition des formes capitalistes en Roumanie est réservé pour un avenir lointain!

J.B. Florian

REFUGIÉS PAR AVION

Un avion roumain, ayant à bord 16 personnes qui ont quitté clandestinement la Roumanie, s'est posé, il y a quelques jours, près de Salzbourg, en zone française d'occupation.

ARRESTATIONS ET SUICIDES?

Des rumeurs, rapportées de Roumanie par des réfugiés nouvellement arrivés et par des correspondances privées, nous disent que l'acte révolutionnaire de grande envergure qu'est la nationalisation de l'industrie a été précédé par des arrestations et suivi par des suicides retentissants.

Nous ne retenons pas de bruit concernant l'arrestation du premier vice-président du Conseil M. Gheorghiu-Dej, car il paraît, malgré les affirmations de certaines agences de presse, dépourvu de tout fondement.

Par contre, des informations plus consistantes donnent comme un fait certain l'arrestation de M. Patrascanu, ancien ministre de la Justice et de M. Torosian, ancien consul général de Roumanie à Paris, qui, rappelé il y a quelques mois à Bucarest, n'a plus rejoint son poste ni sa femme, laissée à Paris.

Quant aux suicides, on cite de nombreux cas parmi les industriels mais les seuls qui se confirment sont celui de M. Weissman, propriétaire des industries textiles "Apretura" déjà mentionné dans notre bulletin, et de M. Aftalion, propriétaire des teintureries et blanchisseries industrielles qui portent son nom.

LE SERVICE MILITAIRE DE 2 ANS

Par voie de décret le gouvernement roumain a fixé la durée du service militaire obligatoire à 2 ans, dans toutes les armes. Le troisième contingent de 1946, qui est sous les armes, sera maintenu jusqu'au 1er Octobre de cette année.

L'ÉCHANGE DES BILLETS DE 1000 LEI

Les billets de 1000 lei, mis en circulation en Août dernier, après la stabilisation, sont appelés à l'échange sans retenue et sans blocage.